

# BP Aménagements

Niveau 4

## paysagers



**CFPPA**  
CENTRE DE FORMATION  
POUR ADULTES



### Objectifs

Le Brevet Professionnel Aménagements Paysagers forme des professionnels capables de réaliser et d'entretenir des aménagements paysagers variés, de la préparation du terrain à la plantation et à l'entretien des végétaux, tout en participant à l'organisation des chantiers.

### Méthodes mobilisées

La formation alterne apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation professionnelles.

Elle intègre des visites d'entreprises, des chantiers extérieurs, des interventions de professionnels et un accompagnement individualisé.

La progression est suivie par des évaluations en cours de formation.

### Accéder à la formation

#### Conditions d'accès

- Être âgé(e) de 18 ans minimum
- Avoir un projet professionnel dans le domaine de l'aménagement ou de l'entretien des espaces paysagers
- Maîtriser l'expression écrite et orale en français.

#### Modalités & délais d'accès

1. Dossier de candidature à retourner complété avec les pièces justificatives + Si demandeur d'emploi : immersion en entreprise ; Si salarié(e) : entretiens conseils avec des professionnels
2. Participation à une réunion d'information et à un entretien : Réponse après la commission de recrutement.

#### Pré-requis réglementaire

Aucun pré-requis réglementaire pour entrer en formation

- **Recrutement** : Janvier à Octobre
- **Formation** : Septembre à Juin

## CFPPA de Valdoie

95 rue de turenne 90300 Valdoie

cfppa.valdoie@educagri.fr

03.84.58.49.62

<https://www.cfppavaldoie.fr>

Plaquette actualisée le 16/03/26



COFINANCÉ  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ



# BP Aménagements paysagers



Code RNCP : 38314 ■ Code CPF : 326006 ■ Code Certifinfo : 106925

**CFPPA**

CENTRE DE FORMATION  
POUR ADULTES

Certicateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Date d'enregistrement de la certification : 24/11/2023

## Compétences générales & programme

<b>BC01 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager</b>	Ecologie - écosystème, sol, plante, climat Culture professionnelle autour des jardins- Connaissance du secteur professionnel du paysage
<b>BC02 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement</b>	Documents réglementaires liés aux chantiers - Communication et coordination du travail sur chantier - Organisation du travail : choix techniques, optimisation du déroulement du chantier
<b>BC03 : Réaliser des travaux d'entretiens des végétaux</b>	Connaissance des végétaux entretenus - Pratique professionnelle des différentes techniques de taille des végétaux : haies, arbres et arbustes d'ornements, arbres fruitiers, taille raisonnée, rosiers... Protection des végétaux - Entretien du sol pour le développement des végétaux Entretien des surfaces minérales
<b>BC04 : Réaliser des travaux de mise en place des végétaux</b>	Reconnaissance des végétaux de pépinière - Chantiers de plantation (arbres, arbustes, plantes à massif) et techniques spécifiques aux végétaux et au contexte Chantiers de végétalisation par semis traditionnel (gazons et mélanges de graines) et techniques novatrices (mélanges fleuris...)
<b>BC05 : Mettre en place des infrastructures</b>	Infrastructures paysagères et implantations : revêtements piétons ou carrossables (pavages, dallages...) constructions en élévation (escaliers, murets...) Module au choix de l'établissement : Bassins
<b>BC06 : Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements</b>	Matériel du paysage et son fonctionnement : tondeuse, taille-haie... - Maintenance moteur dont moteurs électriques - Fonctionnement : maintenance matériel et innovation
<b>BC07 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux</b>	Mettre en œuvre la maintenance du matériel motorisé de l'entreprise paysagère

## Modalités d'évaluation

### Evaluations formatives

Le suivi de la progression est réalisé tout au long du parcours par des évaluations formatives

### Validation du diplôme par blocs de compétences

- validation de l'ensemble des épreuves pour obtenir le diplôme complet ;
- validation d'un ou plusieurs blocs de compétences dans le cadre d'un parcours individualisé ;
- validation partielle lors de l'examen : les blocs obtenus sont acquis pendant 5 ans. Le candidat peut ensuite repasser uniquement les blocs manquants pour obtenir le diplôme.



Les  
+

Du BP Aménagements  
paysagers au CFPPA

**Permis B96 ou permis BE au choix**

**Certiphyto décideur** (certificat individuel pour l'utilisation de produits phytosanitaires)

**Habilitation électrique BS BE** chargé d'intervention élémentaire basse tension

**CACES A R482** (conduite d'engins en sécurité)

**AIPR Encadrant** (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

**SST** (Sauveteur Secouriste du Travail)

## Indicateurs de résultats 2024/2025

10 répondants à l'enquête

90%

Des stagiaires sont satisfaits de leur formation

12 stagiaires présentés à l'examen

67%

Ont obtenu leur diplôme

8 répondants à l'enquête\*

76%

Sont en emploi, formation ou création d'entreprise\*

\*Enquête réalisée 6 mois après la formation

	Financement	Rémunération
<b>Demandeur d'emploi</b>	Conseil régional BFC	Possible selon profil
<b>Salarié</b>	Nous contacter	Possible selon profil
<b>Autres</b>	Autofinancement	Non

Consultez nos tarifs & conditions générales de vente : <https://www.cfppavaldoie.fr>